



SOLIDARITÉ ET SANTÉ

## Le CCAS lance un appel aux bénévoles pour son dispositif #MACONSOLIDAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mâcon fait évoluer son initiative #MACONSOLIDAIRE, lancée durant le premier confinement. Il recherche aujourd'hui des bénévoles pour réaliser des visites de courtoisie auprès des personnes isolées.

Publié le 23 avril 2021

L'opération [#MACONSOLIDAIRE](https://fr-fr.facebook.com/groups/213192123261755/) (<https://fr-fr.facebook.com/groups/213192123261755/>) a été lancée sur la page Facebook de la Ville durant le confinement de mars 2020. Elle visait à favoriser l'entraide entre les habitants en mettant en relation des bénévoles et des personnes isolées ayant besoin d'aide dans leur vie quotidienne.

Aujourd'hui, le CCAS conserve ce dispositif et lance un appel aux bénévoles souhaitant consacrer un peu de leur temps et permettre aux bénéficiaires de rompre avec l'isolement en leur rendant visite, à domicile. Ces moments de discussion, de balade, de jeu ou de lecture par exemple sont l'occasion de créer un lien et d'apporter un soutien moral et psychologique en cette période de pandémie.

Un réseau de bénévoles effectuant des visites est déjà constitué par le CCAS. Cependant, le nombre de personnes exprimant leur isolement se fait plus important et requiert l'engagement de bénévoles supplémentaires.

## Comment devenir bénévole ?

Pour devenir bénévole, il suffit d'être majeur et d'habiter à Mâcon ou dans les communes associées. Chacun peut donner de son temps selon ses disponibilités.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en remplissant [le formulaire en ligne](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe7ayxtwx6GtbHNODteffstD-QBTUBXzt7-AJBPrzuyIA-lqQ/viewform) (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe7ayxtwx6GtbHNODteffstD-QBTUBXzt7-AJBPrzuyIA-lqQ/viewform>). Il est aussi possible de contacter directement le CCAS par téléphone au 03-85-39-71-70 (du lundi au vendredi, <https://www.macon.fr/information-transversale/actualites/le-ccas-lance-un-appel-aux-benevoles-pour-son-dispositif-maconsolidaire-1930?>

de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Le CCAS propose la signature d'une charte et assure un accompagnement des bénévoles tout au long de leur engagement.

## Comment bénéficier de ce dispositif ?

Toute personne se sentant isolée, résidant à Mâcon ou dans les communes associées, est invitée à contacter le CCAS au 03-85-39-71-70.



### HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine  
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

📞 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273